

## Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager

Jean Claude DUTTER, Président  
Tel : 05 59 34 46 27 / 06 95 75 30 40  
<https://www.foret-bager.fr/>  
[accob@sfr.fr](mailto:accob@sfr.fr)

Oloron le 9 décembre 2019

Monsieur le Directeur DDTM 64  
Cité administrative Boulevard Tourasse  
64032 Pau Cedex

**Objet :** Mise en conformité du débit réservé source de l'Ourtau à Oloron

Monsieur le Directeur,

Nous avons communiqué une lettre par e-mail et ensuite par courrier postal à Monsieur le Maire d'Oloron le 31 octobre 2017, en lui demandant de mettre à notre disposition les informations relatives au projet de réfection des installations sur la source de l'Ourtau au Bager sud d'Oloron. (Copie jointe). Cela fait plus de deux ans que nous sommes en attente d'une réponse. Seules quelques informations ont filtré par voie de presse à ce sujet. En effet, nous découvrons avec un article de la République des Pyrénées du 8 avril 2019, qu'une partie des travaux de remplacement des conduites d'eau potable est en cours de réalisation dans la forêt du Bager.

Suite à la réunion de notre Conseil d'Administration, nous avons décidé de ne pas en rester là et de faire en sorte que le débit réservé obligatoire dans le lit de la rivière soit respecté. L'objectif de notre action est de faire respecter les droits de la faune aquatique patrimoniale et protégée de notre territoire qui sont bafoués depuis des années par les municipalités qui se sont succédées.

En effet, les prélèvements exercés actuellement sur l'Ourtau ne tiennent pas compte des textes et lois qui en régissent le bon fonctionnement (Article L214-18 du Code de l'Environnement), puisque la totalité du débit est ainsi régulièrement et impunément prélevé sans tenir compte des exigences écologiques des espèces présentes, ni des écosystèmes en aval.

Pour conserver un bon état écologique de ce cours d'eau, et plus particulièrement la zone entre la source de l'Ourtau et sa confluence avec le Gave d'Aspe, il est vital d'en modifier la gestion. Ainsi, il nous apparaît indispensable d'adapter un débit réservé permettant de garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces présentes (Farios, Desman, Calotriton notamment).

Deuxièmement, il est nécessaire de mettre en place une régulation du prélèvement en fonction du juste besoin, non pas au niveau des réservoirs lointains qui déversent le surplus de l'eau traitée du château d'eau, mais précisément au niveau du captage à la source même qui alimente la ville d'Oloron.

Nous avons constaté que régulièrement, cette portion de rivière s'assèche totalement, parfois durant plusieurs mois successifs, (jusqu'à 6 mois parfois) laissant place uniquement à un lit de cailloux, cela depuis des années. (Nombreux témoignages et photos à l'appui si besoin)

Outre l'intérêt général et réglementaire qui régit notre demande, il nous semble de plus, que la baisse des prélèvements n'est pas incompatible avec l'utilisation effective d'eau potable, puisque des milliers de m<sup>3</sup> d'eau (traitée) sont rejetés dans la nature au niveau du château d'eau situé sur la route des Crêtes à environ dix kilomètres de la naissance de la rivière l'Ourtau où l'eau est captée.

En effet, nous avons relevé sur des documents émis par la Mairie d'Oloron que les rejets en 2014 par exemple s'élevaient à 1 317 387 m<sup>3</sup>. Quasiment 50% de l'eau rejetée -(Délibération municipale : 2014-2015.06.17\_delib32\_Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2014). Sur cinq années consécutives, les rejets constituent 30 à 50 % de l'eau prélevée à la source. (Délibérations du Conseil municipal d'Oloron)

Enfin, nous pouvons rappeler que le Desman et le Calotriton des Pyrénées, sont considérés comme présents sur l'Ourtau, et que les dernières Listes rouges nationales inscrivent ces deux espèces avec le statut de Vulnérable, c'est à dire que ce sont des espèces en péril car leurs caractéristiques biologiques les rendent particulièrement sensibles aux menaces liées aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels. Il est à noter également la présence du saumon Atlantique dans la partie aval du Bager (Réf : MIGRADOUR)

Depuis un certain temps, les scientifiques, et maintenant les médias font la part belle sur la dure réalité qu'est la disparition de nombreuses espèces animales et végétales sur la planète. Lors de la réunion du Conseil municipal d'Oloron du jeudi 27 juin 2019, nous avons appris qu'une nouvelle étude des périmètres de protection de cette source allait être entreprise.

Il s'agit cette fois de protéger efficacement cette dernière ainsi que le cours d'eau l'Ourtau. Un article à ce propos paraît sur le journal du 2 juillet 2019 où le ministre de la transition écologique M. François de Rugy prône de mieux protéger l'eau et de remettre en état 25 000Km de cours d'eau et zones humides. (Réf : OFB office français biodiversité 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Nous avons décidé qu'aujourd'hui, c'est à nous tous de prendre les choses en main, à nous tous de réagir en allant dans le sens de la démarche entreprise par ce ministre et le gouvernement actuel.

Nous voulons conserver particulièrement cette biodiversité mise en péril tout au long de cette rivière de première catégorie, qui possède donc un véritable potentiel pour la conservation de ces espèces en danger.

Nous sommes surpris de retrouver le terme « Très bon état » sur le site de « Adour Garonne » alors que cette rivière s'assèche complètement durant plusieurs mois dans l'année, sur quasiment toute sa longueur, mettant en péril de nombreuses espèces animales. [Lien du site Adour Garonne](#)

Pour toutes ces raisons, nous vous sollicitons en qualité de service instructeur et garant de la Loi pour que vous vous assuriez que les réglementations en vigueur, et notamment celle des débits réservés soient précisément appliquées, promptement, (en tenant compte des spécificités du lit de cette rivière et des espèces présentes) pour que la faune aquatique puisse suivre ses cycles biologiques et que les écosystèmes associés recouvrent toutes leurs fonctionnalités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos très respectueuses salutations.

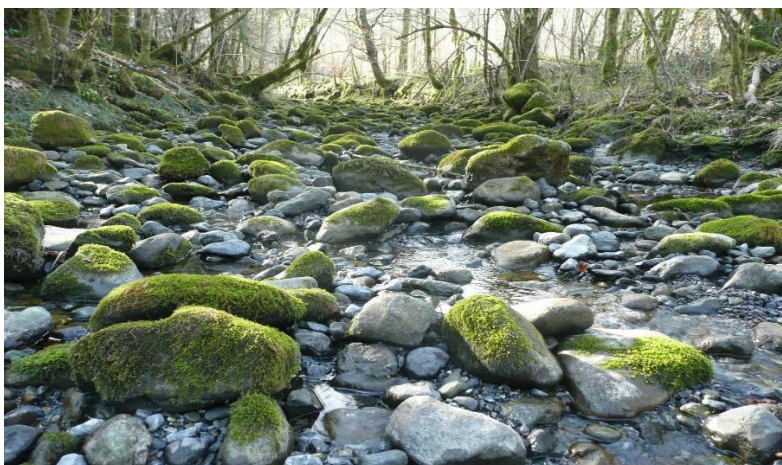
Le président ACCOB  
Administrateur Sepanso64



---

### Deux photos du lit de la rivière l'Ourtau.

- 1) La première photo montre un lit complètement asséché durant plusieurs mois dans l'année, dû au captage du débit complet de la source l'Ourtau.
- 2) La seconde photo a été prise après un épisode pluvieux qualifié de normal puisque l'eau paraît bien claire.



1) *Le lit de la rivière l'Ourtau complètement asséché durant plusieurs mois dans l'année*



2) *Rivière l'Ourtau après une période pluviale et un débit favorisant la vie des espèces, telles le colitriton, le desman, la truite et le saumon Atlantique*

*Deux photos de la structure du captage de l'eau de la source l'Ourtau*



*Edifice du captage de l'eau alimentant la ville d'Oloron avec un rejet normal (débit réservé) après une période pluvieuse favorisant cette fois le rejet visible dans les deux déversoirs côté gauche.*



*La même chose, avec constat durant plusieurs mois tout au long des années passées, sans qu'aucun débit réservé ne soit respecté. Le débit complet de la source est capté.*

*Photos ACCOB*

M. Le Préfet - Copie : M. le Sous-Préfet - M. Maire d'Oloron – DDTM64 - Fédération Pêche64 - APPMA  
Associations de protection de la nature : Sepanso64 - ANPER Tos